

Réforme des statuts



Présentation

- 1) Evolution législative
- 2) Méthode de travail choisie par la Fédération
- 3) Contenu des modifications
 - a. Pour la Fédération
 - b. Pour les comités régionaux
- 4) Calendrier de mise en œuvre
- 5) Premières réflexions

1. Evolution législative

- Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République
 - Lutter contre les dérives séparatistes
 - garantir le respect des lois et principes de la République dans les domaines exposés à des risques séparatistes (services publics, les associations...)
 - moderniser le régime d'organisation des cultes

Outils : Contrat d'engagement républicain, contrat de délégation, contrôle d'honorabilité renforcé

1. Evolution législative

- Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France
 - Renouveler les principes et le fonctionnement du modèle sportif pour s'ouvrir à des nouveaux publics et construire un nouvel écosystème
 - Promotion et développement de la pratique physique et sportive
 - Rénovation de la gouvernance des fédérations
 - Respect des règles garantissant l'intégrité physique et morale des pratiquants
 - Mise en place d'un modèle économique vertueux

2. Méthode de travail choisie

Un groupe de travail regroupant toutes les composantes de la Fédération

Un calendrier de réunions prévues jusqu'au mois d'avril 2023

Présentation des travaux et échanges avec les structures déconcentrées

- Conférence des comités régionaux 2022
- Colloque des structures déconcentrées 2023

3. Contenu des modifications

a) Pour la Fédération

- Comité Directeur : 4 nouveaux postes obligatoires
 - 2 sportifs de haut-niveau (un homme/une femme)
 - 1 représentant des juges
 - 1 représentant des entraîneurs

Elus
par
leurs
pairs

- Parité au sein du Bureau et du Comité Directeur

3. Contenu des modifications

a) Pour la Fédération

- Limitation du nombre de mandats du Président à 3
- Assemblée générale électorale : composée au minimum pour moitié des présidents de clubs (moitié des voix)

3. Contenu des modifications

a) Pour la Fédération

- Création d'une commission des sportifs de haut-niveau
- Renforcement des missions du comité d'éthique
- Obligation de déclaration auprès de la haute autorité pour la transparence de la vie publique : Président / Vice-présidents / secrétaire fédéral / trésorier

3. Contenu des modifications

b) Pour les comités régionaux

- Parité au sein du Bureau et du Comité Directeur
 - ↳ Application pour le mandat 2028-2032

- Limitation du nombre de mandats du président à 3
 - ↳ Application pour le mandat 2024-2028
 - ↳ Dérogation pour un 4^e mandat

3. Contenu des modifications

b) Pour les comités régionaux

➤ Dispositions spécifiques pour les comités outremer

↳ affiliation possible à la fédération régionale si reconnue par la fédération internationale

↳ si affilié, possibilité d'intégrer les organisations internationales, sous conditions (disposition à préciser)

Ex : Comité régional de La Réunion affilié à l'Union Africaine de Gymnastique

4. Calendrier de mise en œuvre

a) Pour la Fédération

- Comité Directeur / 22-23 avril 2023
- Assemblée Générale Extraordinaire / 1^{er} juillet 2023

b) Pour les comités régionaux

- Assemblée Générale Extraordinaire au plus tard 30 juin 2024

5. Premières réflexions

1) Comité directeur

- Passage de 30 à 34 membres
- Sportifs de haut-niveau siégeant au comité directeur désignés au sein de la commission des sportifs de haut-niveau
- Election des membres de la commission des sportifs de haut-niveau, du représentant des juges et du représentant des entraîneurs au comité directeur au scrutin plurinominal à 1 tour

5. Premières réflexions

- Election du comité directeur (30 sièges) – Mode de scrutin
 - scrutin de liste à un tour
 - 28 sièges attribués à la liste arrivée en tête dans l'ordre de présentation, dont celui du président
 - 2 sièges attribués à la liste arrivée en 2^e position à la condition d'avoir obtenu au moins 10% des suffrages valablement exprimés
 - aucun siège aux listes suivantes

5. Premières réflexions

- Election des représentants des juges, des entraîneurs, des sportifs de haut-niveau

Collège électoral

Préalable : inscription sur la liste électorale de chaque collège

Juges

- recyclés depuis moins de 4 ans
- nouvellement diplômés au cours du cycle
- 16 ans

Entraîneurs

- conditions d'honorabilité
- diplôme fédéral ou professionnel mention d'une activité gymnique
- 16 ans

Sportifs de haut-niveau

- inscrit sur la liste de haut-niveau
- 16 ans

5. Premières réflexions

- Election des représentants des juges, des entraîneurs, des sportifs de haut-niveau

Conditions d'éligibilité

Représentant des juges

- niveau 3 minimum
- 18 ans

Représentant des Entraîneurs

- entraîneur au jour de la candidature
- expérience de 3 ans
- 18 ans

Représentant des Sportifs de haut-niveau

- inscrit sur la liste de haut-niveau
- 18 ans

5. Premières réflexions

2) Assemblée générale – Collège électoral

- ↳ Assemblée générale ordinaire/extraordinaire :
 - représentants départementaux des clubs ➔ statut quo

- ↳ Assemblée générale électorale :
 - présidents de clubs : 50%
 - représentants départementaux des clubs : 50%

5. Premières réflexions

3) Comités régionaux

- ↘ Parité au sein des instances dirigeantes
 - déjà appliquée pour le comité directeur
 - à intégrer pour le mandat 2028-2032 au Bureau

- ↘ Limitation du nombre des mandats du président
 - en attente des précisions du Ministère des Sports

5. Premières réflexions

↳ Comités régionaux outremer

- Statu quo
- Article 7 statuts : actions de coopération dans la zone géographique/participation à des compétitions avec l'accord de la FFGym

5. Premières réflexions

4) Comité d'éthique

- Création d'un comité d'éthique chargé de l'éthique, la déontologie, de la prévention et du traitement des conflits d'intérêts
- 5 à 7 membres avec des compétences juridiques, déontologiques ou de connaissance de la gymnastique
- Garanties d'indépendance et de probité

5. Premières réflexions

4) Comité d'éthique

Missions :

- Établir la charte d'éthique et de déontologie
- Veiller à son application et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts
- Donner des avis et recommandations
- Déterminer la liste des membres des instances dirigeantes nationales et régionales, des commissions fédérales qui lui adressent une déclaration d'intérêt
- Saisir la commission disciplinaire/haute autorité pour la transparence de la vie publique

5. Premières réflexions

5) Commission des récompenses et des reconnaissances fédérales

- Récompenses fédérales
- Honorariat
- Missions à préciser sur la valorisation des bénévoles et des clubs

